

Attribution de temps

M. Harquail: Madame le Président, vous m'avez accordé la parole.

Mme le Président: A l'ordre. Le député ne peut discuter de la motion simplement parce que je ne l'ai pas encore soumise à la Chambre. Il invoque le Règlement au sujet d'une question soulevée par le député. Pour l'instant, la Chambre n'est pas saisie de la motion.

M. Nielsen: La présidence doit décider.

Mme le Président: La présidence n'a pas à décider de quoi que ce soit.

M. Nielsen: C'est l'article 29 du Règlement qui prévaut.

Mme le Président: La motion proposée par le député du Yukon (M. Nielsen) ne réclame pas de décision; elle réclame un vote.

M. Nielsen: C'est juste, immédiatement.

Mme le Président: Le greffier peut-il me confirmer si un rappel au Règlement peut être débattu avant un vote.

● (1630)

M. Smith: Sauf erreur, le député du Yukon (M. Nielsen) a présenté sa motion après avoir invoqué le Règlement; je prie donc les députés de se reporter à la page 78 du *Beauchesne*, au commentaire 234, où l'on stipule qu'un député ne peut invoquer le Règlement pour présenter une motion.

Des voix: Non.

M. Smith: Je suis donc d'avis que sa motion est irrecevable.

M. Nielsen: Je n'ai pas fait de rappel au Règlement. C'est précisément pourquoi...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que nous pourrions régler cette affaire sans plonger la Chambre dans le chaos. Je puis entendre les rappels au Règlement au sujet de la motion présentée par le député du Yukon, et je cède donc la parole au député de Restigouche qui veut justement soulever une objection.

M. Harquail: Madame le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser à la Chambre. Les députés à votre gauche font preuve d'une grande hostilité en refusant de respecter les droits de leurs collègues...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Question de privilège, madame le Président.

M. Harquail: Un instant; je veux exposer l'objet de mon rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre! Si le député veut faire un rappel au règlement, qu'il s'exécute sans tarder.

M. Harquail: J'invoque le Règlement, madame le Président, pour affirmer que vous avez effectivement accordé la parole au ministre de l'Agriculture (M. Whelan); vous l'avez bel et bien autorisé à intervenir.

Des voix: Non.

M. Harquail: C'est un détail qu'on essaie d'escamoter. On voudrait détourner le débat. Je tiens à préciser, pour la gouverne de la Chambre, que, en tant que député siégeant de ce côté-ci, je puis affirmer que vous aviez accordé la parole au ministre de l'Agriculture et pour étayer mon argument...

M. Taylor: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Harquail:... le fait est que vous avez donné la parole au ministre, et nous allons écouter son exposé, lorsque le député de Colombie-Britannique a demandé la parole.

M. Epp: Je soulève la question de privilège.

Mme le Président: La Chambre est saisie d'un certain nombre de questions dont je dois traiter. Apparemment deux députés se sont levés...

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais donner mon opinion sur le rappel au Règlement que vous venez d'entendre.

Mme le Président: La parole est au député du Yukon.

M. Epp: C'est une question de privilège.

M. Nielsen: Madame le Président, ce trouble-fête, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, a affirmé...

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen:... que pendant un rappel au Règlement, il n'est pas possible de se prévaloir des dispositions de l'article 29. Ce n'est pas ce que j'ai fait, et le compte rendu le montrera clairement. J'ai présenté une motion, après que la présidence m'eut donné la parole, sans aucun préliminaire. Le compte rendu le montrera clairement.

Mais de toute façon, le député a tort. Même si j'avais invoqué le Règlement, ce que je n'ai pas fait, et le compte rendu l'indiquera, il aurait tort. Je voudrais citer, pour faciliter la tâche de la présidence, le *hansard* du 26 octobre 1981. A la page 12170, on relate une situation similaire. L'Orateur suppléant d'alors (M. Ethier), occupait le fauteuil. Ce jour-là, il avait donné la parole au député de Willowdale (M. Peterson). Voici l'échange tel qu'il s'est déroulé: